



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 18 décembre 2015

N° 2015-854

Convocation du 11 décembre 2015

Aujourd'hui vendredi 18 décembre 2015 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Alain CAZABONNE, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Alain DAVID, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel HERITIE, M. Michel VERNEJOUL, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, Mme Andréa KISS, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Frédérique LAPLACE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHaire, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, M. Noël MAMERE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
M. Alain TURBY à M. Patrick PUJOL
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Solène CHAZAL
Mme Brigitte COLLET à Mme Anne WALRYCK
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique IRIART
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE à partir de 11h50
M. Alain DAVID à M. Jean-Pierre TURON à 12h45
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET jusqu'à 12h
M. Noël MAMERE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h15
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA à partir de 11h
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 11h40
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h35
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h30
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS à partir de 11h45
M. Nicolas BRUGERE à Mme Virginie CALMELS à partir de 12h10
M. Jean-Louis DAVID à M. Michel DUCHENE à partir de 11h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h
M. Arnaud DELLU à M. Michel VERNEJOUL à partir de 11h30
M. Jacques GUICHOUX à Mme Béatrice De FRANCOIS à partir de 12h
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 12h30
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h
Mme Anne-Marie LEMAIRE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
M. Pierre LOTHaire à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h15
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à partir de 12h30
M. Fabien ROBERT à M. Marik FETOUEH à partir de 11h
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h
Mme Gladys THIEBAULT à M. Eric MARTIN à partir de 12h
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Michel HERITIE à partir de 12h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Marie-Hélène VILLANOYE à partir de 12h20

EXCUSE(S) :

Madame Martine JARDINE.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques COLOMBIER jusqu'à 10h et à partir de 12h30

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 18 décembre 2015 Pôle de la proximité Direction collecte et traitement des déchets	Délibération N° 2015-854
--	---	---

**Partenariat de Bordeaux Métropole avec des structures de l'économie sociale et solidaire en matière de gestion des déchets - Banque alimentaire et Bâti action - Attribution d'une subvention pour l'année 2015
Conventions - Décision -Autorisation.**

Monsieur Dominique ALCALA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 - Rappel du cadre partenarial avec des structures de l'économie sociale et solidaire en matière de gestion des déchets

Les structures de l'économie sociale et solidaire partenaires de Bordeaux Métropole sont des structures associatives, situées dans le champ du secteur non marchand, et intervenant dans le cadre de l'action sociale communale. Elles bénéficiaient, jusqu'en juin 2008, d'un accès gratuit au centre de recyclage de Bordeaux Latule.

Il s'agit de structures situées sur le territoire de la Métropole et ayant notamment pour cœur de métier, l'insertion par l'activité économique (Bâti action) ou la collecte et le don de denrées alimentaires à des personnes en situation d'exclusion (Banque alimentaire).

Avec l'arrêt de l'accès gratuit au centre de recyclage de Latule, un conventionnement pluriannuel a été mis en place pour la période 2009-2011 et a été renouvelé une fois pour 2012-2014.

13 associations avaient sollicité Bordeaux Métropole en 2014 pour un montant total de 138 080 € (délibération n°2014/0688). Seules 2 associations ont sollicité une aide au titre de l'année 2015 et post conventionnement 2012-2014.

Ainsi, Bâti action et la Banque alimentaire de Bordeaux et de la Gironde, dans la continuité de la convention triennale 2012-2014 ont sollicité Bordeaux Métropole pour une demande de subvention pour l'année 2015.

Au-delà d'une compensation financière ponctuelle, l'objectif de l'aide apportée par Bordeaux Métropole est de contribuer aux actions menées par ces structures en faveur du tri, de la prévention et de la valorisation des déchets : ces actions peuvent porter sur des initiatives de formation, de sensibilisation, de communication auprès des différents publics (bénévoles, salariés, habitants) et toutes autres propositions d'actions innovantes.

En contrepartie des aides attribuées par Bordeaux Métropole, les structures bénéficiaires seront amenées à développer un plan d'objectif de progrès de gestion des déchets collectés prévu à l'article 5 du projet de convention et adapté à chaque structure.

2 – Bilans et programme d'actions pour 2015

- La Banque alimentaire est une association régie par la loi de 1901, créée en 1986, elle regroupe, en Gironde, 144 adhérents, 180 bénévoles et 18 salariés. Elle a pour objet la lutte contre la faim et le gaspillage, par la collecte de denrées alimentaires consommables, elle assure le stockage et récupère auprès des producteurs, transformateurs et grands distributeurs, des produits alimentaires sains, qu'elle redistribue pour subvenir aux besoins des personnes en situation de précarité dont plus de 11 000 habitent sur le territoire de la Métropole. L'association bordelaise a travaillé avec 144 partenaires en 2014, dont 1/3 de CCAS (Centres communaux d'action sociale) et 2/3 d'associations. Elle assure l'information et la formation des bénévoles des associations, en liaison avec les services vétérinaires de la Préfecture de la Gironde, sur le respect des conditions d'hygiène, sur le tri sélectif des déchets, lors des interventions de l'atelier cuisine-mobile (6 000 participants en 9 ans d'activité) et des ateliers de la « Cuisine solidaire» en fonction depuis 2013. En 2014, le volume porté en déchetterie s'élevait à 176 tonnes (173 en 2013) pour un coût annuel de 36 769 €. Ce montant ne prend pas en compte les frais d'acheminement de la marchandise et les frais de tri et de déconditionnement. Les volumes traités augmentent chaque année en raison du nombre croissant de bénéficiaires de l'aide alimentaire en Gironde. L'association a mis en place des actions pour améliorer son système de traitement des déchets, de la valorisation des cartons et plastiques avec l'acquisition d'une nouvelle presse à balle plus performante (compacteur). L'acquisition de ce matériel permettra de juguler l'augmentation des coûts relatifs à la destruction par incinération. L'association est partenaire de sociétés animalières et d'éleveurs qui récupèrent les denrées non consommables. Elle a créé un atelier ABC-E, en partenariat avec Agrisud, pour la transformation des fruits abîmés en confiture, potages et smoothies.

En 2015, Bordeaux Métropole est sollicitée à hauteur de 12 000 € pour participer au développement des actions de la Banque alimentaire. A titre indicatif, l'aide apportée par Bordeaux Métropole en 2014 était de 12 000 €. De même, Bordeaux Métropole a attribué à ce même organisme une aide de 17 600 € pour l'année 2015, au titre de leur gestion des déchets non ménagers collecté en porte à porte.

- Bâti action est une association loi 1901, créée en 2004 et agréée Atelier et Chantier d'insertion, elle regroupe 50 salariés. Elle intervient sur la commune de Pessac et le territoire du PLIE – Plan local pour l'insertion et l'emploi des Sources et a pour mission de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficultés. L'association a engagé des actions en faveur du développement durable (ramassage d'encombrants, tri sélectif, déchets verts). Le volume de déchets traités représente 148,8 tonnes composées de bois, Déchet industriel banal (DIB), et déchets verts pour un coût annuel de 18 487 € en 2014. L'association a engagé des actions en faveur du ramassage et du tri sélectif dans les quartiers, sur les notions de développement durable avec l'Agenda 21. Bâti action souhaite mettre en place de nouvelles techniques de travail pour le tri et le recyclage et acquérir une machine de broyage plus performante pour le recyclage des déchets verts. Afin de pouvoir développer ses activités, la structure sollicite une aide auprès de Bordeaux Métropole de 9 000 € en 2015. A titre indicatif, l'aide apportée par Bordeaux Métropole en 2014 était de 8 000 €. Au vu des bilans et des programmes d'action, il est proposé, à titre exceptionnel, d'attribuer pour 2015, une subvention de 12 000€ à la Banque alimentaire et de 8 000€ à Bâti action.

Aussi, il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions avec ces associations.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les demandes de subventions de la Banque alimentaire, d'un montant de 12 000 €, et de Bâti action, d'un montant de 9 000 €, au titre du plan d'actions 2015 sont respectivement recevables à hauteur de 12 000 et 8 000 €. En effet, ces actions contribuent aux objectifs définis par Bordeaux Métropole en matière de gestion des déchets, d'économie sociale et solidaire et de dynamique économique du territoire.

DECIDE

Article 1 :

D'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 000 €, au titre du plan d'action 2015, à la Banque alimentaire, ainsi que l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 8 000 €, au titre du plan d'action 2015, d'une subvention à Bâti action.

Article 2 :

Monsieur Le Président est autorisé à signer les conventions financières ci-annexées, destinées notamment à déterminer les modalités de versement des subventions métropolitaines.

Article 3 :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget annexe déchets ménagers de l'exercice en cours chapitre 65 - article 6574 - fonction 90 - CDR BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 18 décembre 2015

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 30 DÉCEMBRE 2015	Pour expédition conforme, le Vice-président,
PUBLIÉ LE : 30 DÉCEMBRE 2015	Monsieur Dominique ALCALA